

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## du 04 Octobre 2023

Présents : 12	<p>L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'action Sociale se sont réunis à MÉSANGER, salle du Conseil Municipal à la Mairie de Mésanger, sous la présidence de <b>Madame Nadine YOU</b></p> <p><u>Étaient présents</u> : Mme Nadine YOU, Mme Anne-Marie HENRY, Mr Noël AUNEAU, Mme Noëlle BICHON, Mr Célestin CHARBONNIER, Mme Brigitte FILA, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, Mme Annie-Flore POISSON, Mr Henri SEBILEAU, Mme Sandrine SUTEAU, Mr Philippe THIBAudeau</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mr Fernand LEGRAS</p> <p><u>Procurations</u> : Mr Fernand LEGRAS a donné procuration à Mr Noël AUNEAU</p> <p><u>Étaient absents</u> :</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Madame Violette DEROUET, Armelle ROBIN</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Annie-Flore POISSON</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 27 Septembre 2023</p>
Excusés : 1	
Absents : 0	
Votants : 13	
En exercice : 13	
<p>Délibération certifiée exécutoire par la Présidente, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,</p> <p>Le <u>101023</u></p> <p>Publiée, le <u>101023</u></p> <p>Notifiée, le _____</p>	
<b>Délibération n°23.04.01</b>	<b>Finances</b> <b>Vote des tarifs de la Résidence</b>

Suite à une erreur matérielle dans le tableau récapitulatif des tarifs sur la délibération du 14/06/2023, les tarifs doivent être votés à nouveau en Conseil d'Administration

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration qu'il convient de voter les tarifs des prix de journée à la Résidence de l'étoile.

Ce prix de journée (tableau 3) se décompose en :

- Loyer, (tableau 1)
- Charges locatives (tableau2)

Concernant le loyer, la revalorisation obéit à l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL) entre le 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 (132.62) et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 (137.26), soit + 3.5 %, voir le **tableau 1** suivant :

N° Appart.	TYPE	Loyer à la journée au 01/07/2022	Loyer à la journée après augmentation Prévus le 01/07/2023 (+ 3.50 %)
1	T1 bis	7.48 €	7.74 €
2	T1 bis	7.48 €	7.74 €
3	T1 bis	7.61 €	7.74 €
4	T1 bis	7.36 €	7.74 €
5	T1 bis	7.23 €	7.74 €
6	T2	9.63 €	10.09 €
7	T2	10.12 €	10.09 €
8	T1 bis	7.48 €	7.74 €
9	T1 bis	7.48 €	7.74 €
10	T1 bis	7.48 €	7.74 €
11	T1 bis	7.48 €	7.74 €
12	T1 bis	7.48 €	7.74 €
13	T1 bis	7.48 €	7.74 €
14	T1 bis	7.48 €	7.74 €
15	T1 bis	7.48 €	7.74 €
16	T2	9.75 €	10.09 €
17	T2	9.75 €	10.09 €

Au 01/07/2022, les 4 T2 ont un prix au m<sup>2</sup> identique, cependant leur superficie se trouve entre 46 et 47.70m<sup>2</sup> faisant varier le prix du loyer à la journée.

Au 01/07/2023, afin d'avoir une meilleure cohérence dans le loyer de tous les T2, le prix retenu est de 10.09€. Pour les mêmes raisons, le prix de journée des T1 bis sera de 7.74€ à partir de cette même date. Concernant les charges locatives et conformément aux orientations prises en DOB, il est proposé de faire évoluer les montants 2023 de + 3 %.

Soit le tableau 2 suivant :

N° Appart.	TYPE	Prix des charges à la journée au 01/07/2022	Prix des charges à la journée après augmentation Prévues le 01/07/2023 (+3%)
1	T1 bis	25.11 €	25.86 €
2	T1 bis	25.11 €	25.86 €
3	T1 bis	24.97 €	25.86 €
4	T1 bis	25.23 €	25.86 €
5	T1 bis	25.35 €	25.86 €
6	T2 (1 personne)	32.04 €	33.00 €
7	T2 (2 personnes)	31.55 €	45.34 €
8	T1 bis	25.11 €	25.86 €
9	T1 bis	25.11 €	25.86 €
10	T1 bis	25.11 €	25.86 €
11	T1 bis	25.11 €	25.86 €
12	T1 bis	25.11 €	25.86 €
13	T1 bis	25.11 €	25.86 €
14	T1 bis	25.11 €	25.86 €
15	T1 bis	25.11 €	25.86 €
16	T2 (1 personne)	44.02 €	33.00 €
17	T2 (2 personnes)	44.02 €	45.34 €

Soit par adjonction des 2 tableaux ci-dessus, un prix de journée par appartement (différent selon le nombre d'occupant pour les T2) fixé comme suit :

N° Appart.	TYPE	Prix à la journée au 01/07/2022	Prix de la journée au 01/07/2023 +3.1%
1	T1 bis	32.59 €	33.60 €
2	T1 bis	32.59 €	33.60 €
3	T1 bis	32.58 €	33.60 €
4	T1 bis	32.59 €	33.60 €
5	T1 bis	32.58 €	33.60 €
6	T2 (1 personne) T2 (2 personnes)	41.67 €	43.09 € 55.43 €
7	T2 (1 personne) T2 (2 personnes)	53.77 €	43.09 € 55.43 €
8	T1 bis	32.59 €	33.60 €
9	T1 bis	32.59 €	33.60 €
10	T1 bis	32.59 €	33.60 €
11	T1 bis	32.59 €	33.60 €
12	T1 bis	32.59 €	33.60 €
13	T1 bis	32.59 €	33.60 €
14	T1 bis	32.59 €	33.60 €
15	T1 bis	32.59 €	33.60 €
16	T2 (1 personne) T2 (2 personnes)	53.77 €	43.09 € 55.43 €
17	T2 (1 personne) T2 (2 personnes)	53.77 €	43.09 € 55.43 €

Le prix de journée des T2 varie selon le nombre d'occupant au 01/07.

Soit une augmentation moyenne du prix de journée de + 3.10 %

LOYERS + CHARGES RESIDENCE DE L'ETOILE				
	TARIFS A LA JOURNEE		TARIFS MENSUELS	
	au 1er juillet 2022	augmentation au 1er juillet 2023	au 1er juillet 2022	augmentation au 1er juillet 2023
	Journée	Prix de la journée + 3.1 % Uniformisation Prix T2	Mensuel	Prix de la journée + 3.1%
T1 bis	32.59 €	33.60 €	977.70 €	1 008.00 €
T2 1 personne	41.67 €	43.09	1 250.10 €	1 289.10 €
T2 2 personnes	53.77 €	55.43 €	1 613.10 €	1 662.90 €

Augmentation des tarifs de 2%, il n'y a pas eu de variation entre 2021-2022.

Services		
Pas Augmentation entre 2021-2022 = 0%	Tarifs des services du 01/07/2022 au 30/06/2023	Proposition au 1er juillet 2023 2%
Petit déjeuner résidant	2,00 €	2.05 €
Dîner résidant	5,30 €	5.40 €
Compensation pour repas pris à l'extérieur	5,80 €	5.90 €
Repas réguliers des retraités non résidents imposables	8,25 €	8.40 €
Repas réguliers des retraités non résidents non imposables	6,30 €	6.45 €
Déjeuner d'invité	11,10 €	11.30 €
Portage plateau repas	1,90 €	1.95 €
Soirée dégustation	5,30 €	5.40 €
Jetons Lavage linge	2,30 €	2.35 €
Jetons Séchage linge (1/2 heure)	1,20 €	1.20 €
Nettoyage de fin de bail en cas de mauvais ménage – 2h (hors rideaux)	71.00 €	72 €
Nettoyage de fin de bail en cas de mauvais ménage – 3h (hors rideaux)	101.00 €	103 €
Nettoyage de fin de bail en cas de mauvais ménage – 4h (hors rideaux)	131.00 €	134 €
Rideaux	40 €	41€

**Après avoir entendu cet exposé,**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code de l'action sociale et des familles*

*Sur proposition du Président,*

*Vu le rapport présenté en DOB le 22 février 2023 ;*

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **FIXE** les tarifs journaliers des loyers, des charges, du prix à la journée et des services conformément aux tableaux présentés.
- **APPLIQUE** les tarifs revalorisés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Pour extrait conforme au registre

**Mme Nadine YOU**  
Présidente du CCAS

Accusé de réception en préfecture  
044-264401266-20231004-230401-DE  
Reçu le 10/10/2023

